

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°30/2026**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 55  
Membres titulaires présents : 38  
Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 26 février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 18 février, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Léger-lès-Domart sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY,  
Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC J-M.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR, ALEXANDRE A.,  
Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GUILLOT, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoirs :

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,  
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mr COLOMBEL.

**OBJET : TARIFS 2026 DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT SUR LA ZAC DES BORNES DU TEMPS**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°12/2023 du 16 Mars 2023 créant les tarifs de l'eau et assainissement sur la ZAC des Bornes du Temps,

Monsieur le Vice-Président, dans le cadre du contrat pour l'appui à la gestion du service public de l'eau potable sur la ZAC des Bornes du Temps avec la Société des Eaux de Picardie et de la compétence de la CCNS en matière de zones d'activités, indique qu'il est nécessaire de délibérer pour fixer les tarifs de l'eau et assainissement pour l'année 2026.

Les tarifs suivants sont proposés :

## Distribution de l'eau

### ABONNEMENT

**Abonnement (part communautaire) - Tous Clients**

(TVA 5.5 %)

Euro/Semestre HT
27.50

### CONSOMMATION

**Consommation (part communautaire) - Tous Clients**

(TVA 5.5 %)

Euro/m3 HT
1.6100

## Collecte et traitement des eaux usées

**P649F - COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME**

### ABONNEMENT

**Abonnement Assainissement (part communautaire) - Tous Clients**

(TVA 10. %)

Euro/Semestre HT
30.00

### CONSOMMATION

**Consommation assainissement (part communautaire) - Tous Clients**

(TVA 10. %)

Euro/m3 HT
1.9900

## (TAXES ET REDEVANCES)

### Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) - Tous Clients

(TVA 5.5 %)

Euro/m3 HT
0.0580

### Redevance consommation d'eau potable (Agence de l'eau) - Tous clients

(TVA 5.5 %)

Euro/m3 HT
0.4000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs de l'eau et assainissement sur la ZAC des Bornes du Temps tels qu'énoncés ci-dessus pour l'année 2026,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 mars 2026 et de sa publication le 5 mars 2026.

